

EUROSTUDENT VII (2018-2021)

CONDITIONS DE VIE ET D'ÉTUDES DES ÉTUDIANTS EN FRANCE ET AILLEURS EN EUROPE AVANT LA PANDÉMIE DE COVID-19

Odile Ferry - Responsable des études à l'OVE

Le programme EUROSTUDENT, mis en place dans les années 1990, offre l'opportunité de comparer les conditions de vie et d'études dans 26 pays européens. Sa dernière édition (2018-2021) permet de considérer la situation des étudiants en France par rapport à celle des inscrits dans les autres états membres à partir d'indicateurs standardisés (**Encadré 1**). Si la conférence de Bologne (1999) a posé les bases de l'harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur européens et

s'est fixée comme priorité l'égal accès à l'enseignement supérieur dans cet espace¹, les analyses montrent des différences notables dans la composition sociale des publics étudiants et dans les conditions d'études des différents pays. Ces écarts (de structure par âge, dans les modes d'habitat ou encore dans le financement des études) illustrent des modèles nationaux « liés à des traditions d'État-providence distinctes »². Ces extraits de la publication EUROSTUDENT VII - Synopsis of Indicators

(https://www.eurostudent.eu/download_files/documents/EUROSTUDENT_VII_Synopsis_of_Indicators.pdf) du 7^{ème} programme EUROSTUDENT (2018-2021), complétés par quelques résultats et références annexes, mettent en avant la situation des étudiants en France. Ils montrent que le modèle en vigueur en France reste fortement marqué par la linéarité des parcours d'études – qui se reflète notamment dans le jeune âge des étudiants – et par une dépendance familiale.

Le programme Eurostudent VII a été financé grâce au soutien de tous les pays participants, et cofinancé par le programme Erasmus+ de l'Union Européenne, le Ministère fédéral allemand de l'Éducation et de la Recherche (BMBF) et le Ministère néerlandais de l'Éducation, de la Culture et des Sciences (MinOCW).



Cofinancé par
l'Union européenne

Cette publication ne reflète que le point de vue de l'auteure. L'Agence et la Commission ne sont pas responsables de tout usage qui pourrait découler des informations présentées ici.

¹ Le communiqué de Rome (2020) fixe comme objectif « que la composition du corps étudiant entrant, prenant part et finalisant une formation de l'enseignement supérieur à chaque niveau corresponde à l'hétérogénéité du profil social de la société dans son ensemble dans les pays de l'EEES. »
² Charles, N. & Delès, R. (2018). L'individualisation des parcours étudiants en Europe : ce que faire des études veut dire. Administration & Éducation, 160, 85-96.
<https://doi.org/10.3917/admed.160.0085>.



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA VIE ÉTUDIANTE

ENCADRÉ 1 : LES DONNÉES DU PROGRAMME EUROSTUDENT VII

La majorité des 26 pays participant au programme EUROSTUDENT VII ont réalisé leur enquête avec une période de référence avant la pandémie de Covid-19. Ces pays sont l'Autriche, la Suisse, la République tchèque, l'Allemagne (indicateurs de 2016), le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Géorgie, la Croatie, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, la Suède, la Slovénie et la France. Quelques pays (l'Allemagne (indicateurs de 2020 ponctuellement), l'Italie, le Portugal, la Roumanie et la Turquie) ont dû décaler leur période d'enquête en raison de la pandémie de Covid-19 et n'ont donc pas la même période de référence. Les données de l'Allemagne sont principalement les données de l'enquête de 2016, mais quelques indicateurs sont issus de l'enquête de 2020 avec une période de référence postérieure au début de la pandémie. Les pays (ou indicateurs dans le cas de l'Allemagne) qui n'ont pas pour période de référence la période « normale » pré-covid sont présentés sur la droite des graphiques. La moyenne ne prend en compte que les données se référant à la période « normale » pré-Covid.

Le champ EUROSTUDENT inclut tous les étudiants qui sont, au moment de leur réponse (généralement : au cours du semestre), inscrits dans un programme d'études considéré dans ce pays comme de l'enseignement supérieur « normal ». Ces programmes correspondent aux niveaux 5, 6 et 7 de la classification internationale type de l'éducation (CITE, 2011). En sont exclus :

- les étudiants ayant (temporairement) interrompu leurs études, officiellement ou non, au moment de l'enquête
- les étudiants dans des institutions très spécialisées, par exemple les formations militaires ou policières, ou les institutions directement affiliées à une entreprise ou encore les programmes de formation de la fonction publique
- les étudiants en mobilité internationale temporaire, par exemple en Erasmus
- les étudiants des programmes d'études de niveau CITE 8, c'est-à-dire les doctorants
- les étudiants des programmes d'études à distance

Pour la France, les indicateurs sont basés sur les données de **l'enquête Conditions de vie des étudiants 2020 (CDV2020)**, administrée

en ligne entre le 12 mars et le 11 mai 2020, auprès d'un échantillon de plus de 250 000 étudiants représentatifs de la population étudiante en France. Les résultats présentés ici correspondent à l'exploitation des 52 389 questionnaires entièrement remplis par les étudiants en cours d'études au moment de l'enquête et entrant dans le champ EUROSTUDENT. Celui-ci est plus restreint que le champ de l'enquête CDV2020. Plus précisément, **le champ des deux enquêtes diffère des trois derniers critères d'exclusion.**

Précisons que certains pays ou indicateurs peuvent ponctuellement s'écarter du cadre général fixé par EUROSTUDENT, ce qui en limite la comparabilité. Ils sont identifiés sous les figures et des précisions complémentaires figurent dans le rapport EUROSTUDENT, accessible en ligne (voir « General methodological notes » p.24 et « Notes on national samples and deviations from the EUROSTUDENT standard target group » p.27-29). Les indicateurs non commentés ici nécessitent tout particulièrement la prise en compte des restrictions de comparabilité décrites dans ces notes méthodologiques.

2

ABRÉVIATIONS DES PAYS

LES PAYS EUROSTUDENT SONT ABRÉGÉS DE LA FAÇON SUIVANTE DANS LES GRAPHIQUES ET FIGURES :

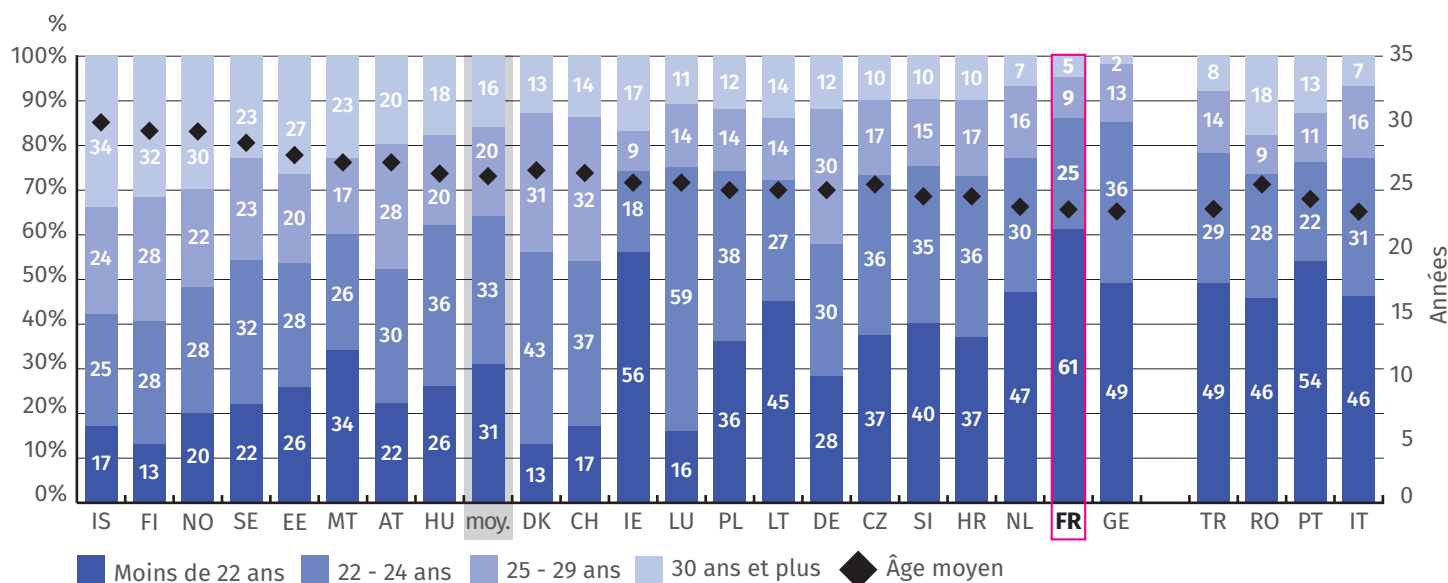
AL Albanie
 AT Autriche
 CH Suisse
 CZ République tchèque
 DE Allemagne
 DK Danemark
 EE Estonie
 FI Finlande
 FR France
 GE Géorgie
 HR Croatie
 HU Hongrie
 IE Irlande

IS Islande
 IT Italie
 LT Lituanie
 LU Luxembourg
 MT Malte
 NL Pays-Bas
 NO Norvège
 PL Pologne
 PT Portugal
 RO Roumanie
 SE Suède
 SI Slovénie
 TR Turquie



EN FRANCE, LES ÉTUDIANTS LES PLUS JEUNES D'EUROPE, VIVANT SOUVENT SEULS

FIGURE 1 : GROUPES D'ÂGE DES ÉTUDIANTS (EN %) ET MOYENNE (EN ANNÉES)



Source des données : EUROSTUDENT VII, A.1 (Figure B1.3)

Question(s) EUROSTUDENT : 6.1 Quand êtes-vous né.e ?

Collecte des données : Printemps 2019 sauf CH, FR (printemps 2020 – période de référence avant la pandémie de COVID-19), DE (été 2016), IT, PT, RO, TR (période de référence pendant la pandémie de COVID-19 en 2020 et/ou 2021).

Écarts par rapport aux conventions d'enquête EUROSTUDENT : IS, IT, NO, SE.

Écarts par rapport à la population cible d'EUROSTUDENT : DE, IE, IT, PL.

En France, 86% des étudiants ont moins de 25 ans, et l'âge médian est de 21,2 ans, ce qui en fait la population étudiante la plus jeune des pays EUROSTUDENT (Figure 1). En moyenne dans l'ensemble de ces pays, les étudiants de moins de 25 ans représentent 64% des effectifs (seulement 41% en Finlande). L'âge médian est en moyenne de 23,7 ans et atteint plus de 26 ans en Finlande et en Islande. L'âge moyen des étudiants varie notamment en fonction du moment d'entrée dans l'enseignement supérieur. La période de transition entre le secondaire et le supérieur est de plus de deux ans pour 16% des étudiants en moyenne dans les pays EUROSTUDENT. Cette part s'élève à 30% en Finlande et Islande alors qu'elle n'est que de 5% en France.

Sans doute en raison de leur plus jeune âge, les étudiants en France sont plus rarement parents (3%) que la moyenne des pays du programme (11%). À l'opposé, 20% des étudiants en Islande, Norvège et Estonie ont

au moins un enfant. En Finlande, Islande, et à Malte, une part relativement importante d'étudiants parents le sont dès leur première année d'étude. Ce sont précisément entre 13% and 17% des étudiants qui y ont commencé leurs études en attendant un enfant ou en étant déjà parents.

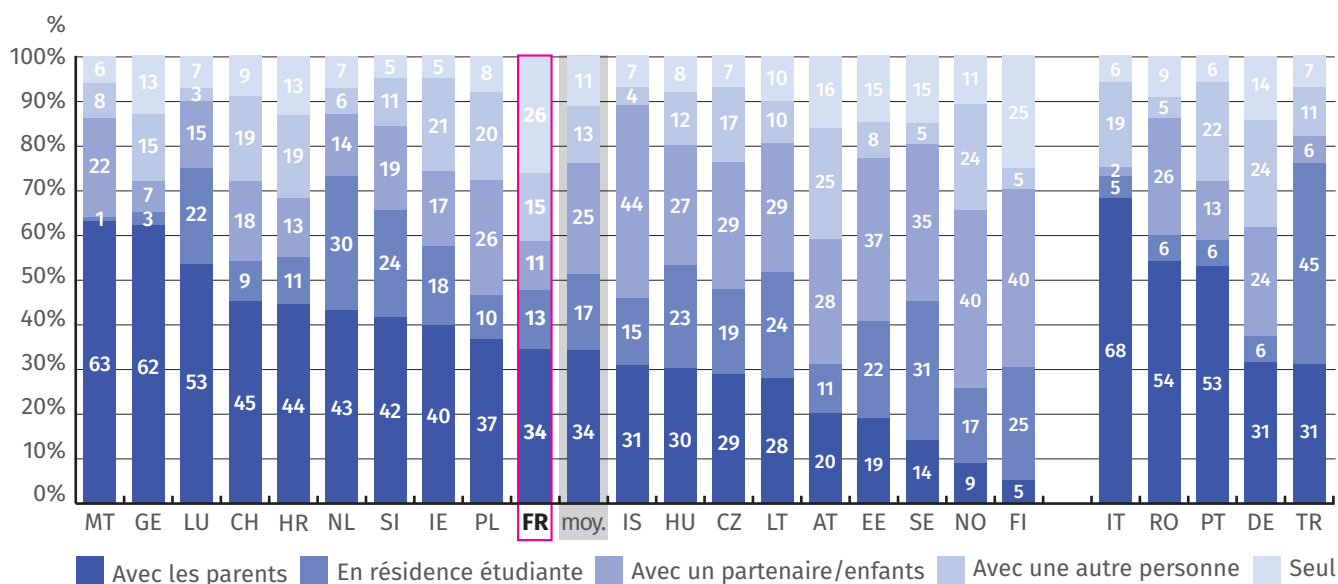
À l'instar des pays EUROSTUDENT, la cohabitation avec les parents ou l'un d'eux est le mode de logement le plus répandu parmi les étudiants en France (34% en France et en moyenne dans les pays EUROSTUDENT). Cependant, des disparités s'observent selon les pays : la part d'étudiants cohabitants est très supérieure au Luxembourg (53%), en Roumanie, au Portugal, à Malte, en Géorgie et en Italie (68%). De fait, dans les pays du sud de l'Europe, le départ du foyer parental est très tardif, et la décohabitation s'inscrit dans une logique d'installation, de constitution d'un nouveau foyer³.

Avec l'avancée en âge, les étudiants vivent plus rarement avec leur(s) parent(s) ou en résidence étudiante et davantage avec leur partenaire. Ainsi, la deuxième forme de logement la plus répandue en moyenne dans les pays EUROSTUDENT est la vie avec un.e partenaire et/ou des enfants (25%). La France fait figure d'exception puisque le second mode de logement le plus fréquent est le logement seul. C'est en France que ce mode d'habitat (seul) est le plus répandu (26%, contre 11% en moyenne dans les pays EUROSTUDENT), loin derrière la vie en couple (11% seulement). L'âge moyen des étudiants en France étant particulièrement bas (21,2 ans), la mise en couple cohabitante a lieu plus tardivement et reste minoritaire⁴.

³ Cécile Van de Velde, *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Le Lien social (Paris cedex 14: Presses Universitaires de France, 2008), <https://www.cairn.info/devenir-adulte--9782130557173.htm>.

⁴ C. Giraud, A. Regnier-Loilier, Coupler couple et études : chaque chose en son temps ?, in *Être étudiant avant et pendant la crise sanitaire*, La Documentation française, coll. Études et recherche, 2023.

FIGURE 2 : MODE DE LOGEMENT DES ÉTUDIANTS (EN %)



Source des données : EUROSTUDENT VII, E.2 (Figure B9.2). Aucune donnée : AL, DK.
 Collecte des données : printemps 2019 sauf CH, FR (printemps 2020 – période de référence avant la pandémie de COVID-19), DE, IT, PT, RO, TR (période de référence pendant la pandémie de COVID-19 en 2020 et/ou 2021).
 Question(s) EUROSTUDENT : 4.1 Avec qui vivez-vous pendant la période de cours en cours (du lundi au vendredi) ?, 4.2 Vivez-vous dans un logement étudiant ?
 Écarts par rapport aux conventions d'enquête EUROSTUDENT : FR, IT.
 Écarts par rapport à la population cible d'EUROSTUDENT : DE, IE, IT, PL.

4

DES RESSOURCES CONTRASTÉES ENTRE PAYS DU NORD ET PAYS DU SUD

STRUCTURE DES RESSOURCES

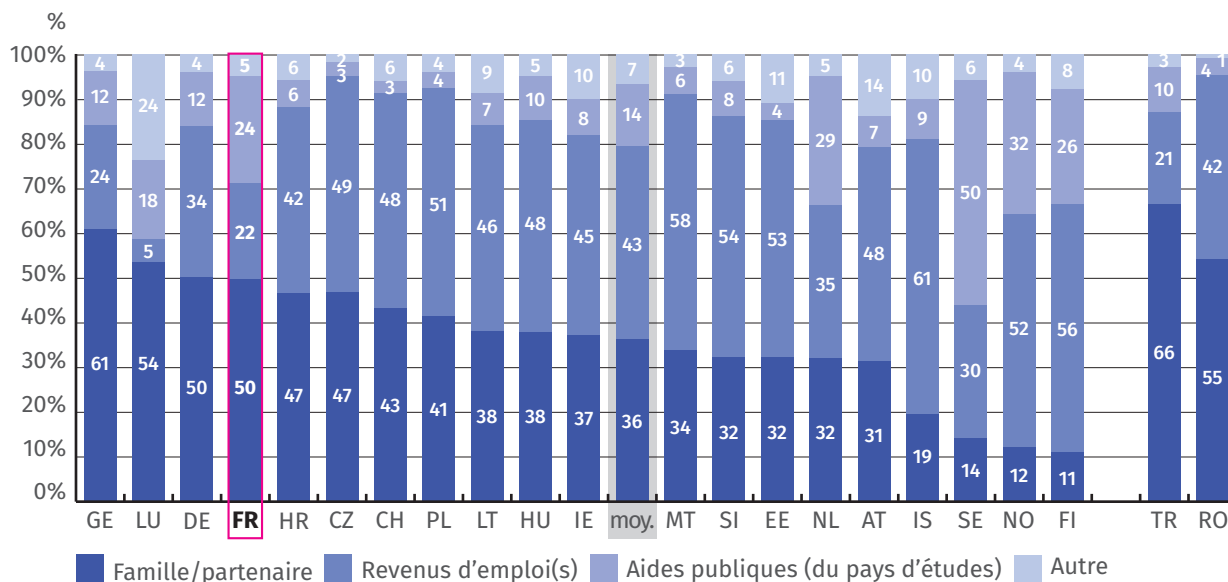
Dans l'ensemble des pays, trois ressources constituent en moyenne plus de 90% de l'ensemble du revenu étudiant : 43% provient d'activités rémunérées, 36% de la famille ou du/de la partenaire⁵, et 14% d'aides publiques (Figure 3). À l'échelle des pays, plusieurs tendances se dessinent. Dans près d'un tiers des pays, les contributions de la famille de l'étudiant et/ou de leur partenaire constituent la source de revenu principale. C'est le cas en France, mais aussi en Géorgie, au Luxembourg, en Allemagne, en Croatie, en Turquie et en Roumanie, où les étudiants reçoivent près de la moitié de leurs revenus, voire davantage, de leur famille ou partenaire.

Dans la quasi-totalité des autres pays, c'est l'activité rémunérée des étudiants qui est la source la plus importante de revenus en termes relatifs. En particulier, en Pologne, à Malte, en Slovaquie, en Estonie, en Islande, en Norvège et en Finlande, plus de la moitié du revenu des étudiants provient de leur propre emploi. Dans les autres pays de ce groupe, incluant la République tchèque, la Suisse, la Lituanie, la Hongrie, l'Irlande, les Pays-Bas et l'Autriche, la part varie de 35% à 49%.

La Suède se singularise sur cet aspect en étant le seul pays où la ressource principale est l'aide publique ; elle y représente la moitié des revenus des étudiants. Il est à noter que l'aide publique est particulièrement forte dans l'ensemble des pays nordiques avec des proportions allant de 26% à 50% et va de pair avec l'institutionnalisation d'une jeunesse d'expérimentation⁶.

⁵ Le revenu total des étudiants inclut les paiements directs que la famille ou le/la partenaire font au profit de l'étudiant. Le rassemblement de ces deux ressources, bien que faisant référence à des modèles différents, se justifie par l'opposition aux autres ressources émanant de tiers, de l'étudiant lui-même, ou de l'État.
⁶ Van de Velde (2008). *Op. cit.*

FIGURE 3 : STRUCTURE DES RESSOURCES MENSUELLES DES ÉTUDIANTS (INCLUANT LES PAIEMENTS DIRECTS AU BÉNÉFICE DE L'ÉTUDIANT) (EN %)



Source des données : EUROSTUDENT VII, G.87, G.88, G.89, G.90 et G.91 (Figure B7.3). Aucune donnée : AL, DK, IT, PT.
 Collecte des données : printemps 2019 sauf CH, FR (printemps 2020 – période de référence avant la pandémie de COVID-19), DE (été 2016), RO, TR (période de référence pendant la pandémie de COVID-19 en 2020 et/ou 2021).
 Question(s) EUROSTUDENT : 4.16 Quel est le montant mensuel moyen dont vous disposez en espèces ou par virement bancaire provenant des sources suivantes pendant la période de cours actuelle ?, 4.17 Quelles sont vos dépenses moyennes pour les éléments suivants pendant la période de cours actuelle ?
 Note(s) : La catégorie « autres » comprend également dans ce cas les revenus provenant de sources extérieures au pays concerné. Les transferts en nature sont des biens et services destinés aux étudiants, financés ou fournis par leurs parents, leur partenaire ou autres.
 Déviations par rapport aux conventions d'enquête EUROSTUDENT : FR, RO, SI.
 Écarts par rapport à la population cible d'EUROSTUDENT : DE, IE, IT, PL.

Le revenu mensuel médian des étudiants des pays EUROSTUDENT est de 861 PPS (Encadré 2). Aux extrêmes se retrouvent d'un côté la Suisse, l'Estonie, l'Islande et la Norvège, avec des ressources mensuelles médianes

des étudiants supérieures à 1000 PPS, et de l'autre le Luxembourg, la Géorgie et la Turquie, avec des ressources mensuelles médianes inférieures à 700 PPS par mois. Avec 705 PPS, le revenu mensuel médian des étudiants en

France est inférieur à la moyenne des pays EUROSTUDENT et se situe plutôt dans la fourchette basse.

ENCADRÉ 2 : L'UNITÉ DE MESURE PPS (PURCHASING POWER STANDARD – STANDARD DE POUVOIR D'ACHAT)

Les pays EUROSTUDENT utilisant différentes monnaies (l'Euro, la Couronne danoise, la Kuna croate, le Franc suisse), le programme utilise le standard de pouvoir d'achat (PPS) comme unité de référence pour rendre les données comparables. Le PPS est une unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Un PPS permet ainsi d'acheter le même volume de biens et de services dans les 28 pays de l'Union européenne (la conversion

utilise en effet des données de 2019, lorsque l'Union Européenne comptait encore 28 États membres). Si, par exemple, le revenu d'un bénéficiaire dans le pays A est de 800 PPS et de 500 PPS dans le pays B, les données clarifient que les bénéficiaires du pays A peuvent acheter 800 unités du panier de biens, tandis que ceux du pays B peuvent en acheter 500, même si le prix dans les deux pays est le même. Pour convertir les montants en PPS, les valeurs transmises par les pays

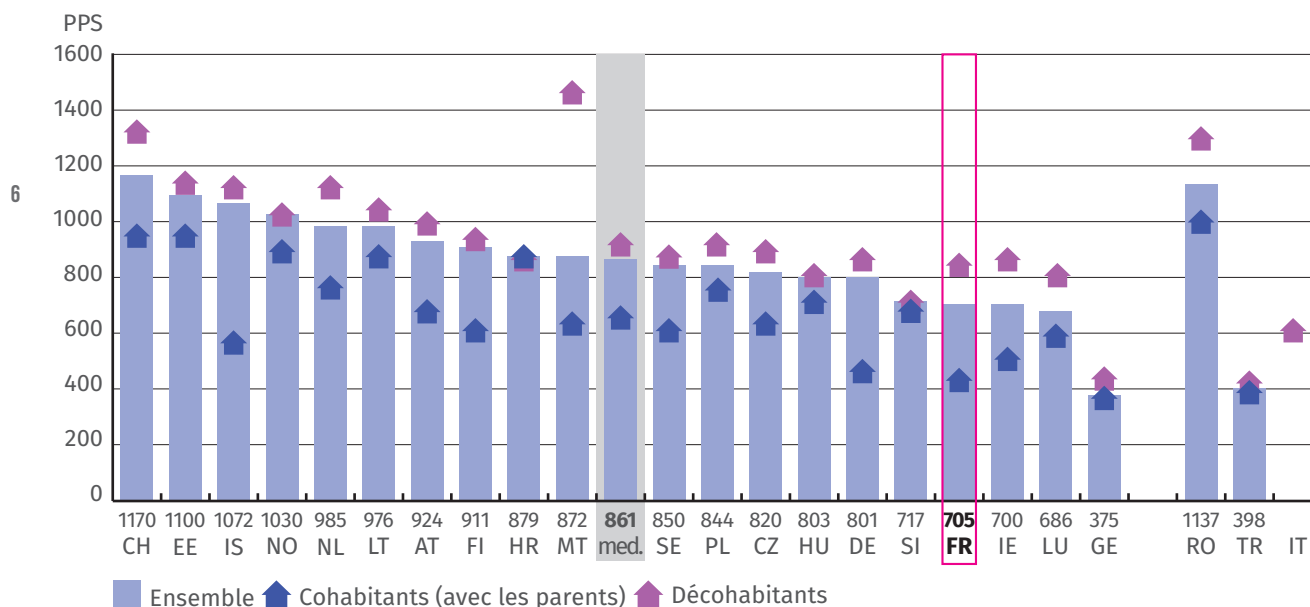
EUROSTUDENT dans l'unité nationale ont été converties en Euro. Les facteurs de conversion utilisés sont les parités de pouvoir d'achat de 2019 d'Eurostat (Eurostat (2021). Purchasing power parities (PPPs), price level indices and real expenditures for ESA 2010 aggregates.) et par la Banque Mondiale pour ce qui est de la Géorgie (World Bank (2021). PPP conversion factor, GDP (LCU per international \$). Obtenu sur <https://datacatalog.worldbank.org/ppp-conversion-factor-gdp-lcu-international-3>).

En France, les étudiants qui vivent chez leurs parents⁷ ont des ressources mensuelles médianes de 435 PPS, tandis que les ressources médianes des décohabitants sont de 846 PPS par mois (Figure 4). Bien que l'écart de revenu entre cohabitants et décohabitants (à l'avantage de ces derniers) se retrouve dans plus de 80% des pays EUROSTUDENT, l'ampleur de cet écart est particulièrement marquée en France par rapport à la moyenne des pays EUROSTUDENT : en France, les revenus mensuels médians des décohabitants sont 1,9 fois supérieurs à ceux des cohabitants quand ils ne sont que 1,4 fois supérieurs pour la moyenne des autres pays EUROSTUDENT

(659 PPS pour les cohabitants et 906 PPS pour les décohabitants). Un écart similaire entre les deux sous-populations à celui observé en France n'est par ailleurs constaté qu'en Islande et à Malte. En plus du coût du logement, les écarts de coûts de l'alimentation et des autres frais de vie courante semblent donc particulièrement marqués entre les deux groupes de ces pays, peut-être en partie en raison des différents profils des étudiants dans les différents modes de logement, peut-être aussi en partie en raison d'une certaine invisibilisation des coûts pris en charges directement par la famille.

L'écart entre les revenus des étudiants cohabitants et décohabitants est en revanche inférieur à 20% en Norvège, Lituanie, Hongrie, Slovaquie et Géorgie où les étudiants contribuent peut-être davantage aux ressources communes afférentes au logement familial.

FIGURE 4 : RESSOURCES MENSUELLES TOTALES DES ÉTUDIANTS SELON LE MODE DE LOGEMENT (INCLUANT LES PAIEMENTS DIRECTS AU BÉNÉFICE DE L'ÉTUDIANT) (RESSOURCES MÉDIANES, EN PPS)



Source des données : EUROSTUDENT VII, G.1 (PPP), G.2 (PPP) & G.3 (PPP) (Figure B7.1). Aucune donnée : AL, DK, PT.

Effectif insuffisant : IT : ensemble des étudiants, étudiants vivant chez leurs parents.

Collecte des données : printemps 2019 sauf CH, FR (printemps 2020 – période de référence avant la pandémie de COVID-19), DE (été 2016), IT, RO, TR (période de référence pendant la pandémie de COVID-19 en 2020 et/ou 2021).

Question(s) EUROSTUDENT : 4.16 Quel est le montant mensuel moyen dont vous disposez en espèces ou par virement bancaire provenant des sources suivantes pendant la période de cours actuelle ?, 4.17 Quelles sont vos dépenses moyennes pour les éléments suivants pendant la période de cours actuelle ?

Note(s) : Les valeurs au-dessus des abréviations des pays représentent le revenu médian de tous les étudiants. Les paiements directs au bénéfice de l'étudiant sont des biens et services destinés aux étudiants, financés ou fournis par leurs parents, leur partenaire ou autres.

Écarts par rapport aux conventions d'enquête EUROSTUDENT : FR, RO, SI.

Écarts par rapport à la population cible d'EUROSTUDENT : DE, IE, IT, PL.

⁷ Les ressources des étudiants étant liées à leurs dépenses, en particulier leurs dépenses de logement, l'analyse se fait en distinguant les étudiants selon qu'ils vivent ou non avec leurs parents.

UNE FORTE DÉPENDANCE DES ÉTUDIANTS FRANÇAIS AUX AIDES FINANCIÈRES FAMILIALES

En France, 79% des étudiants reçoivent des aides financières de leur famille, de leur partenaire ou d'autres membres de la famille, que ce soient par des versements monétaires ou des paiements indirects à leur bénéfice. Cette ressource représente 63% des ressources des bénéficiaires. Ces proportions sont bien plus importantes qu'en moyenne dans les pays EUROSTUDENT, où 70% des étudiants reçoivent des aides financières de la famille et qui constituent 53% des ressources mensuelles totales des bénéficiaires.

L'importance relativement plus importante de la famille dans le financement des dépenses mensuelles des étudiants en France se reflète également dans la part que représente cette ressource dans le budget global de l'ensemble des étudiants. Cette proportion atteint 50%

des ressources de l'ensemble des étudiants en France, contre 36% en moyenne dans les pays EUROSTUDENT (*Figure 3*).

Le financement des études en France repose donc particulièrement sur la famille de l'étudiant. C'est aussi le mode de financement majoritaire en Europe du sud (Croatie, Portugal, Géorgie), en Europe de l'ouest (Allemagne, Suisse, Luxembourg), en Europe de l'est (République tchèque, Roumanie, Hongrie, Pologne) et en Lituanie. Dans ces pays, la part de bénéficiaires varie de 71% (Pologne) à 89% (Croatie). La part de l'aide familiale dans les ressources des bénéficiaires varie quant à elle de 57% (Hongrie) à 89% (Portugal), sans compter les dépenses évitées par les situations de cohabitation, particulièrement tardive dans les pays du sud.

À l'opposé, se trouvent les pays dans lesquels la part de bénéficiaires d'aides familiales ou du/de la partenaire et les montants associés sont inférieurs à la moyenne des pays EUROSTUDENT. Ce groupe de pays rassemble les pays du Nord (Estonie, Pays-Bas, Norvège, Islande, Suède) qui reposent sur une conception émancipatrice et collectivisée du devenir adulte⁸ la Slovénie et Malte. La part de bénéficiaires du soutien familial est particulièrement faible en Suède (36%). L'aide de la famille couvre entre 21% (Norvège) et 52% (Estonie et à Malte) des ressources des bénéficiaires.

7

LES AIDES PUBLIQUES EN FRANCE AU-DESSUS DE LA MOYENNE EUROSTUDENT

Les aides publiques sont définies dans le programme EUROSTUDENT VII comme les versements reçus par les étudiants, généralement en raison de leur statut d'étudiant, directement de l'État dans lequel ils étudient de façon permanente. Les versements peuvent soit nécessiter un remboursement (prêts publics), ou bien constituer des dons (bourses). Les aides de l'État à tous les niveaux (national, régional et municipal) ainsi que les aides institutionnelles (provenant des établissements d'enseignement supérieur) sont prises en compte. EUROSTUDENT ne considérant que les données déclaratives, certaines aides de l'État ne peuvent pas être incluses. C'est le cas notamment des réductions fiscales pour l'étudiant et sa famille ou des coûts assumés directement par l'État au bénéfice de l'étudiant (par exemple l'exonération des frais d'inscription)⁹.

En moyenne, les aides publiques sont perçues par 42% des étudiants et elles constituent 42% des ressources mensuelles totales des récipiendaires. D'importantes variations sont néanmoins observées parmi les pays du programme EUROSTUDENT. En France, 63% des étudiants perçoivent des aides publiques et ce type de ressource constitue près de la moitié (46%) des ressources mensuelles totales des récipiendaires. Ces proportions placent la France, ainsi que la Suède, la Norvège, la Finlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Turquie et la Géorgie, au-dessus de la moyenne des pays EUROSTUDENT, avec des écarts néanmoins relativement importants entre ces pays. Dans ce groupe de pays, la part de bénéficiaires varie de 42% (Géorgie) à 77% (Suède) et les aides publiques représentent entre 43% (Luxembourg) et 78% (Suède) des ressources des étudiants. À l'inverse, la part

des aides publiques dans le financement des études est la plus basse en Slovénie, Lituanie, Estonie, Croatie, Roumanie, et Suisse. La part de bénéficiaires y varie de 9% (Suisse) à 36% (Slovénie) et les aides publiques ne composent que 22% (Lituanie) à 39% (Suisse) des ressources des étudiants.

⁸ Van de Velde (2008). *Op. cit.*

⁹ En Géorgie, par exemple, environ 30% des étudiants ne payent pas de frais d'inscription. Ces frais sont supportés par l'État à travers des versements correspondants effectués directement aux universités.

UN RECOURS MOINS FRÉQUENT À L'ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE EN FRANCE QU'AILLEURS

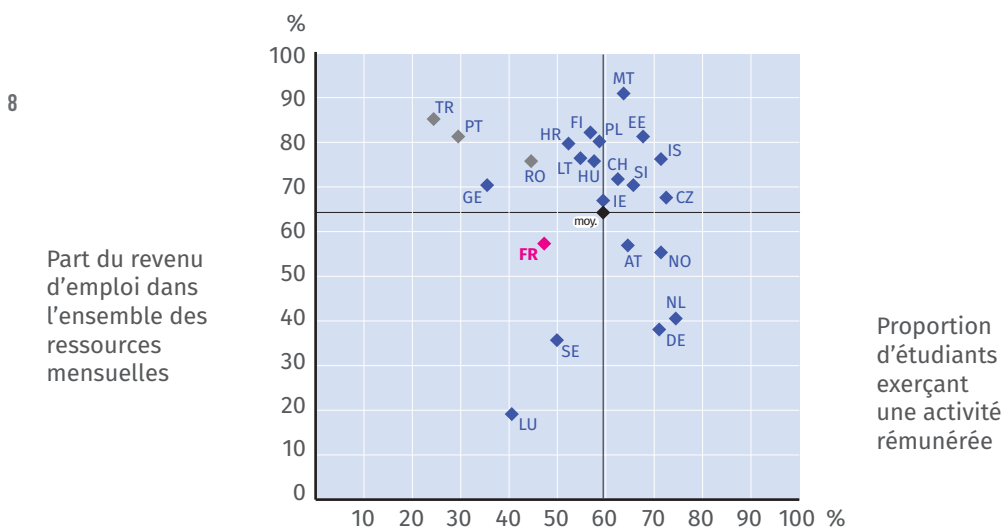
En France, 48% des étudiants perçoivent des revenus d'activité et pour eux, ces revenus constituent en moyenne 57% de l'ensemble de leurs ressources (*Figure 5*). Ces proportions sont inférieures à celles observées en moyenne dans les pays EUROSTUDENT, qui s'établissent respectivement à 60% et 64%. Les autres pays dans lesquels la proportion d'étudiants ayant une activité rémunérée est relativement faible – de même que la part des revenus provenant de cette source – sont le Luxembourg et la Suède.

À l'opposé, se trouvent Malte, l'Estonie, l'Islande, la République tchèque, la Suisse, et la Slovaquie : la part d'étudiants exerçant une activité rémunérée y est élevée, et les revenus d'activité représentent une importante part dans leur budget.

En Autriche, Norvège, Allemagne et aux Pays-Bas, de nombreux étudiants exercent une activité rémunérée mais les revenus d'activité constituent une part plus réduite de leurs ressources. Dans ces pays, les étudiants travaillent en effet peu d'heures par semaine, en complément d'autres ressources.

Enfin, en Finlande, Pologne, Hongrie, Lituanie, Croatie, Géorgie, Turquie, au Portugal et en Roumanie, seule une faible proportion d'étudiants exerce une activité rémunérée mais les revenus issus de ces activités constituent une part importante de leurs ressources, venant sans doute ainsi se substituer aux ressources familiales.

FIGURE 5 : PART DES ÉTUDIANTS EXERÇANT UNE ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE ET PART DES REVENUS D'EMPLOI DANS LES RESSOURCES MENSUELLES TOTALES DES ÉTUDIANTS (%)



Source des données : EUROSTUDENT VII, G126, G127 (*Figure B6.8*). Aucune donnée : DK, IT.

Question(s) EUROSTUDENT : 4.5. Avez-vous un (des) emploi(s) rémunéré(s) pendant la période de cours actuelle ? 4.16. Quel est le montant mensuel moyen dont vous disposez en espèces ou via des virements bancaires provenant des sources suivantes pendant la période de cours actuelle ?

Collecte des données : Printemps 2019 sauf CH, FR (printemps 2020 – période de référence avant la pandémie de COVID-19), DE (été 2016), IT, PT, RO, TR (période de référence pendant la pandémie de COVID-19 en 2020 et/ou 2021).

Écarts par rapport aux conventions d'enquête EUROSTUDENT : CH, SI.

Écarts par rapport à la population cible d'EUROSTUDENT : DE, IE, PL.

En moyenne, la moitié des ressources de l'ensemble des étudiants (quelle qu'en soit la source) provient de leur revenu d'emploi. Le montant médian est en moyenne de 557 PPS dans les pays EUROSTUDENT. Ce montant est en moyenne de 136 PPS par mois en France (sur l'ensemble de la population étudiante). Il reste inférieur à 400 PPS en Irlande, Géorgie, aux Pays-Bas, Suède et Turquie, mais il est supérieur à 800 PPS en Estonie, à Malte et en Roumanie, où le revenu de l'activité rémunérée constitue plus des deux-tiers des ressources des étudiants (contre 22% en France).

Interrogés sur les raisons qui les poussent à exercer une activité rémunérée, les étudiants en France déclarent plus qu'ailleurs qu'ils le font pour acquérir une expérience professionnelle (74% en France contre 57% en moyenne), et moins souvent pour couvrir leurs frais de subsistance (resp. 48% et 68%). Acquérir de l'expérience professionnelle est une des raisons principales aussi en Lituanie, Estonie, et Roumanie (plus de deux tiers des étudiants), alors que les étudiants en Finlande (87%), Islande (85%) et Lituanie (83%) déclarent le plus souvent que l'activité rémunérée leur permet de couvrir leurs frais de subsistance.

Dans l'ensemble des pays EUROSTUDENT, les étudiants décohabitants déclarent plus souvent travailler par nécessité (pour couvrir leurs dépenses, subvenir à leurs besoins pour étudier, et/ou soutenir financièrement d'autres personnes) alors que ceux qui vivent chez leur(s) parent(s) ont tendance à travailler pour acheter ce dont ils ont envie.

LA DIFFICILE DÉMOCRATISATION DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

9

UNE MOBILITÉ INTERNATIONALE PRINCIPALEMENT SOUS FORME D'UNE INSCRIPTION TEMPORAIRE

Le développement de la mobilité en Europe, en parallèle de la convergence des systèmes d'enseignement supérieur, fait partie des objectifs fixés par le Processus de Bologne en 1999, dans la perspective de créer l'espace européen de l'enseignement supérieur¹⁰ (EEES).

Selon l'objectif de mobilité fixé pour l'année 2020, 20% des diplômés de l'EEES devaient effectuer un séjour d'études ou de formation à l'étranger d'au moins trois mois ou 15 crédits (ECTS).

Dans les pays EUROSTUDENT, 7% des étudiants ont été temporairement inscrits à l'étranger et 4% ont réalisé un stage ou un apprentissage à l'étranger en lien avec leurs études, et enfin 1% ont fait les deux (**Figure 6**). En outre,

7% ont séjourné à l'étranger pour d'autres raisons liées aux études (séjours de recherche ou études de terrain, cours de langue, écoles d'été). Ainsi, la proportion totale d'étudiants ayant réalisé un séjour à l'étranger dans le cadre de leurs études atteint 19% dans les pays EUROSTUDENT. Cette proportion varie grandement entre pays, de même que les types de séjours les plus répandus. La France, avec un taux de 23%, fait partie des pays dans lesquels cette proportion est la plus élevée. C'est aussi le cas du Luxembourg (39%), des Pays-Bas (26%), de la Suisse (25%), l'Autriche (25%) et la Norvège (24%). À l'opposé, des proportions relativement faibles sont observées en Pologne (7%), en Roumanie (8%) et en Turquie (7%)¹¹.

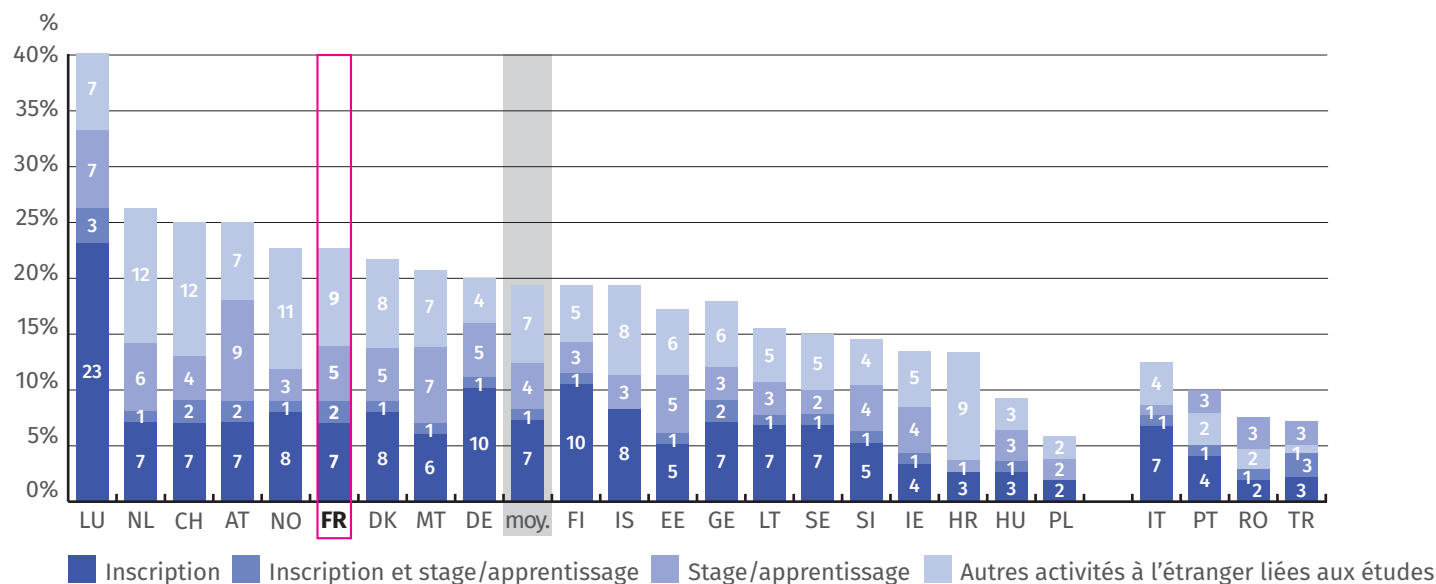
Les inscriptions temporaires à l'étranger (par exemple dans le cadre d'un programme Erasmus+) sont le type de mobilité le plus répandu au Luxembourg (26%), en Allemagne (11%) et en Finlande (11%). En France, cette proportion est de 9%, soit autant que les activités à l'étranger liées aux études autres que les inscriptions temporaires et les stages. Les stages à l'étranger ont la préférence des étudiants en Autriche (11%) et à Malte (8%) comparés aux autres types de mobilités. En France 7% des étudiants ont réalisé un stage à l'étranger.

D'autres types de séjours à l'étranger, en dehors des inscriptions temporaires ou des stages/apprentissages à l'étranger sont le plus souvent cités par les étudiants aux Pays-Bas (12%), en Suisse (12%) et en Norvège (11%).

¹⁰ cf. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-processus-de-bologne-questions-reponses-47254>

¹¹ Selon le tableau de bord de la mobilité dans l'enseignement supérieur réalisé par la Commission Européenne en 2023 (European Education and Culture Executive Agency, Eurydice, *Mobility scoreboard – Higher education background report 2022/2023 – Eurydice report*, Publications Office of the European Union, 2023, <https://data.europa.eu/doi/10.2797/001589>), la France est particulièrement bien évaluée sur les six principaux chapitres du rapport : information et orientation, préparation aux langues étrangères, portabilité des bourses et des prêts, participation des apprenants défavorisés, reconnaissance des acquis d'apprentissage et reconnaissance des qualifications en 2015-2016 et en 2022-2023. Par ailleurs, on peut noter que la proportion d'étudiants ayant vécu une expérience de mobilité internationale suit en quelque sorte la répartition des pays selon l'importance de la stratégie de la mobilité internationale sortante dans chacun : cette stratégie est tout particulièrement mise en avant en Suisse et en Norvège, elle est intégrée dans les stratégies d'internationalisation de l'enseignement supérieur en Autriche et aux Pays-Bas (ce qui correspond au cas le plus répandu) et enfin elle reste peu marquée en Pologne et en Roumanie où cet axe fait simplement partie de la stratégie globale d'éducation.

FIGURE 6 : TYPES D'EXPÉRIENCES DE MOBILITÉS INTERNATIONALES ÉTUDIANTES (EN %)



Source des données : EUROSTUDENT VII, I.4 (Figure B10.3). Aucune donnée : CZ.

Collecte des données : Printemps 2019 sauf CH, FR (printemps 2020 - période de référence avant la pandémie de COVID-19), DE (été 2016), IT, PT, RO, TR (période de référence pendant la pandémie de COVID-19 en 2020 et/ou 2021).

Question(s) EUROSTUDENT : 4.20 Avez-vous effectué des stages (d'au moins une semaine, obligatoires ou facultatifs) depuis votre première entrée dans l'enseignement supérieur dans #ce pays ?, 5.1 Avez-vous déjà participé à l'une des activités temporaires suivantes liées aux études à l'étranger depuis votre première entrée dans l'enseignement supérieur dans #ce pays ?

Écarts par rapport aux conventions d'enquête EUROSTUDENT : CH, FR, IT, MT, SE, PT, RO.

Écarts par rapport à la population cible standard d'EUROSTUDENT : DE, IE, IT, PL.

10

Par ailleurs, la proportion d'étudiants ayant réalisé un séjour à l'étranger pour une raison liée aux études varie selon la filière. En France, cette proportion est minimale au sein de la filière Technologies de l'information et de la communication (resp. 15% en France et 14% en moyenne dans les pays EUROSTUDENT).

Toutes filières confondues, c'est la filière Ingénierie, industries de transformation et construction (qui rassemble principalement les écoles d'ingénieurs) qui enregistre la proportion la plus élevée (31% en France, tout comme à Malte mais pas dans les autres pays EUROSTUDENT. En moyenne dans les

pays EUROSTUDENT, ce sont les étudiants en lettres et arts qui réalisent le plus un séjour à l'étranger pour une raison liée aux études (un étudiant sur quatre), situation certainement en grande partie accentuée par les disciplines en langues étrangères.

UNE MOBILITÉ INTERNATIONALE PLUS FRÉQUENTE LORSQUE LES PARENTS SONT DIPLÔMÉS DU SUPÉRIEUR

Le niveau d'études des parents¹², classé selon la classification internationale type de l'éducation 2011, a une incidence sur la formulation d'un projet d'inscription temporaire à l'étranger et les obstacles perçus à la réalisation de ce projet.

La proportion d'étudiants des pays EUROSTUDENT ayant effectué une mobilité internationale, quel qu'en soit le type, est

inférieure parmi les étudiants dont les parents n'ont pas de diplôme du supérieur. Cette incidence est particulièrement forte en France (6% vs. 24%), et dans une moindre mesure à Malte (17% vs. 26%), en Norvège (18% vs. 26%), en Estonie (14% vs. 21%), et en Suède (11% vs. 18%), tandis qu'elle apparaît presque négligeable en Islande (18% vs. 20%), au Portugal (10% vs. 12%), et en Roumanie (8% vs. 9%). Pour la France, on peut faire

l'hypothèse d'une conséquence partielle des choix d'orientation également marqués socialement¹³ et qui valorisent plus ou moins ce type d'expérience (en particulier les programmes courts et professionnalisants).

¹² La catégorie socioprofessionnelle des parents n'est pas disponible dans le programme EUROSTUDENT.

¹³ Voir par exemple Bernard Convert, « Espace de l'enseignement supérieur et stratégies étudiantes », *Actes de la recherche en sciences sociales* 183, no 3 (2010), p.14-31 : <https://doi.org/10.3917/arss.183.0014>.

En prenant en compte le type de mobilité internationale, là encore, les étudiants dont les parents sont diplômés du supérieur ont relativement plus de probabilités d'avoir été inscrits temporairement à l'étranger que les étudiants dont les parents ne sont pas diplômés du supérieur (9% vs. 7%). Ce constat reste vrai dans la plupart des pays EUROSTUDENT, et notamment en France où 10% des étudiants avec des parents diplômés du supérieur ont connu une période d'inscription à l'étranger, contre 6% pour ceux dont les parents n'ont de diplôme du supérieur. Néanmoins, des exceptions apparaissent d'une part au Luxembourg où la proportion d'étudiants ayant été inscrit temporairement à l'étranger est inférieure parmi ceux dont les parents sont diplômés du supérieur (resp. 26% vs. 28%), et d'autre part en Géorgie où le niveau de diplôme des parents n'est pas discriminant (9%).

En France, plus de la moitié des étudiants qui ont été inscrits temporairement à l'étranger ont bénéficié du soutien financier de leur famille comme principale ressource (53%). Seuls 15% ont essentiellement financé leur séjour par des revenus propres, ou des économies (12%) et 11% se sont principalement appuyés sur des bourses ou prêts européens ou de leur pays d'origine. La répartition en France de ces différents modes de financement des inscriptions temporaires à l'étranger se distingue fortement de celle constatée dans les autres pays EUROSTUDENT où en moyenne les bourses et prêts de l'UE constituent la source de financement principale de 28% des inscriptions temporaires à l'étranger, tandis que la famille n'est que la seconde source la plus fréquente de financement (23%). Les autres principales sources de financement dans les pays EUROSTUDENT sont, en moyenne, des bourses du pays d'origine (19), un revenu propre ou des économies (17%), ou encore des bourses spéciales du pays d'origine ou du pays d'accueil ou des activités rémunérées pendant le séjour à l'étranger.

D'autres cas particuliers ressortent, avec notamment un financement qui repose principalement sur des prêts et bourses de l'UE à Malte (66%) et en Slovénie (61%) notamment, sur des bourses et prêts du pays d'origine en Norvège (64%) et en Suède (73%) principalement, ou encore sur les revenus propres de l'étudiant ou ses économies en Islande (36%) et aux Pays-Bas (32%) entre autres.

RETOMBÉES DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Suite immédiatement à l'inscription temporaire à l'étranger, 77% des étudiants en France ayant réalisé une période d'études temporaire indiquent que les crédits obtenus ont été pleinement reconnus dans leurs études d'origine. Cette proportion est légèrement supérieure à celle de la moyenne des pays EUROSTUDENT (70%).

En comparaison, les stages à l'étranger sont moins fréquemment valorisés sous la forme des crédits (ECTS) par l'institution d'origine (43% en moyenne dans les pays EUROSTUDENT) mais c'est tout de même le cas de plus de la moitié des étudiants concernés en France (58%).

Dans l'évaluation des chances d'insertion professionnelle dans leur pays, ensuite, il n'y a pas de différence significative entre les étudiants qui ont réalisé une mobilité internationale et ceux qui ne l'ont pas fait (52% vs. 53%). Cependant, les étudiants qui sont allés à l'étranger au cours de leurs études se sentent généralement mieux préparés pour le marché du travail international (32% vs 38%).

En France, les écarts sont plus marqués et les étudiants qui ont eu une mobilité internationale se sentent mieux préparés également au marché du travail national. D'une part les chances d'insertion professionnelle sur le territoire national sont jugées bonnes

ou très bonnes par 73% des étudiants qui ont eu une mobilité internationale dans le cadre de leurs études et 68% de ceux qui n'ont pas eu de mobilité internationale. D'autre part, les chances d'insertion professionnelle à l'étranger sont jugées bonnes par 57% des étudiants en France qui ont eu une mobilité internationale, contre seulement 40% de ceux qui ne n'en ont pas eue. Rappelons qu'en France les étudiants qui ont séjournés à l'étranger sont plus souvent inscrits en Ecole d'ingénieur et issus de milieux plus privilégiés/diplômés que ceux qui n'ont pas connu de mobilité, ce qui n'est sans doute pas sans effet sur leurs perspectives d'insertion internationale comme nationale¹⁴.

¹⁴ Voir également Odile Ferry, « Rapport à l'avenir des étudiants en France », 2016.

ENCADRÉ 3 : CONSÉQUENCES DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LA MOBILITÉ INTERNATIONALE (ENQUÊTE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CONDUITE AVEC LE CONCOURS DES COMMISSIONS NATIONALES POUR L'UNESCO « COVID-19 : ROUVRIR ET RÉINVENTER LES UNIVERSITÉS »)

L'enquête lancée par la Section de l'enseignement supérieur de l'UNESCO auprès des 193 États membres et 11 Membres associés de l'Organisation permet de dresser un tableau général de la situation du système d'enseignement supérieur et donne une mesure de l'impact de la pandémie entre les années universitaires 2019-2020 et 2020-2021. Le questionnaire d'enquête a été mis en ligne du 15 décembre 2020 au 12 février 2021. Soixante-cinq pays ont participé et les résultats se basent sur les réponses, valides, de 57 pays. Près de la moitié des réponses provenaient de pays à revenu élevé et de la région Europe et Amérique du Nord.

Source : COVID-19 : rouvrir et réinventer les universités ; enquête sur l'enseignement supérieur conduite avec le concours des commissions nationales pour l'UNESCO, 2021, document de programme et de réunion, Paris : UNESCO, 2021, consulté en ligne le 25/01/2022, 36p.

Cette enquête met en évidence une diminution généralisée de la mobilité internationale physique des étudiants aux cours de ces périodes. Parmi les pays participants, le nombre moyen d'étudiants entrants et sortants a diminué de 17% et 59% respectivement. En cause, les restrictions imposées sur les voyages internationaux afin de limiter la propagation de la pandémie. Les chiffres clés 2021 de Campus France¹⁵ précisent qu'à la rentrée 2020, dans l'ensemble, la baisse du nombre de nouveaux arrivants en France a été de 25%, tandis qu'elle a été de 43% aux États-Unis et de 63% en Australie.

D'autre part, l'enquête « Covid-19 : Rouvrir et réinventer les universités » a permis d'identifier que, même si tous les étudiants ont été affectés par la pandémie, les étudiants internationaux l'ont été encore plus que les groupes défavorisés locaux. En effet, parmi les pays qui ont fait état d'un impact sur les étudiants, 23 citaient le cas des étudiants internationaux, 19 autres pays mentionnaient

les étudiants défavorisés (étudiants confrontés à des difficultés économiques, minorités ethniques, étudiants handicapés, etc.) et 18 pays les étudiants nationaux. En France, ce constat est corrélé par les résultats de l'enquête « La vie d'étudiant confiné » réalisée par l'Observatoire national de la vie étudiante (2020) et dont les résultats font ressortir les difficultés rencontrées par les étudiants étrangers lors de la période de confinement, en raison de l'éloignement de leur famille et de leurs conditions de vie et de travail plus précaires¹⁶.

Enfin, le rapport de l'UNESCO précise que les pays ont globalement mis en place de nouveaux modes d'enseignement, en recourant à des plates-formes numériques, pour compenser l'absence de mobilité physique. Les programmes se déroulant à l'étranger ont ainsi évolué vers des formes hybrides, ce qui laisse envisager le maintien d'une forme de mobilité virtuelle dans les établissements d'enseignement supérieur.

12

15 https://ressources.campusfrance.org/publications/chiffres_cles/fr/chiffres_cles_2021_fr.pdf
 16 Belghith F., Ferry O., Patros T., Tenret É., « La vie étudiante au temps de la pandémie de COVID-19 », OVE Infos n°42, 2020

NOS AUTRES PUBLICATIONS OVE INFOS...



L'EMPLOI ÉTUDIANT À L'HEURE DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES : L'INSAISSISSABLE UBERISATION

NOËL FROSTICHEN (directeur de l'OVE)
LISSA BERTEL (chargée de mission à l'OVE)
OLÉA VIBRELLI (chargée de mission à l'OVE)

Sur les 13,6 milliards d'heures que compte le monde, l'économie numérique a vu sa part augmenter de 10% en 2021. Cette part est destinée à la consommation des plateformes numériques. Ces plateformes numériques ont permis de créer de nouveaux emplois, mais elles ont aussi contribué à la précarisation de nombreux emplois existants. L'Uberisation est le terme qui désigne ce processus de précarisation des emplois. Elle est caractérisée par une déqualification des tâches, une réduction des salaires, une absence de protection sociale et une absence de reconnaissance des travailleurs. Cette situation est particulièrement préoccupante pour les étudiants qui sont souvent contraints de travailler sur ces plateformes pour financer leurs études.



UNE ANNÉE SEULS ENSEMBLE. ENQUÊTE SUR LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2020-2021.

FÉLIX BOUQUIN (directeur de l'OVE)
MARIE-PAULE COUTO (chargée de mission à l'OVE)
OLÉA VIBRELLI (chargée de mission à l'OVE)
YANNICK MARTEL (chargé de mission à l'OVE)
THÉO PASTOR (chargé de mission à l'OVE)

Au printemps 2020, le confinement a bouleversé la vie des étudiants. Les universités ont dû adapter rapidement leurs modalités d'enseignement. Cette enquête a permis de recueillir les témoignages des étudiants sur leur expérience de l'année universitaire 2020-2021. Les résultats montrent que la majorité des étudiants ont continué leurs études malgré les difficultés rencontrées. Cependant, de nombreux étudiants ont été affectés par la crise sanitaire, notamment en ce qui concerne leur santé physique et mentale, leur situation financière et leur accès aux services universitaires. Ces résultats soulignent l'importance de continuer à accompagner les étudiants pendant et après la pandémie.



OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA VIE ÉTUDIANTE

OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA VIE ÉTUDIANTE
 60 boulevard du lycée - CS 30010
 92171 Vanves CEDEX
 Tél. 01 71 22 98 00
 Courriel communication.ove@cno.us.fr
 Site www.ove-national.education.fr

Twitter @ove_national
 Facebook www.facebook.com/ovenational

OVE INFOS
 Directrice de publication : Monique Ronzeau
 Coordination scientifique : Fanny Bugeja, Marie-Paule Couto
 Coordination éditoriale : Meryll Gouy, Doria Levinet
 Conception graphique : agence Comme un Arbre!
 Réalisation : LATITUDE Nantes
www.agence-latitude.fr - 0510/23
 © OVE 2023 - ISSN : 2823-4421